

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25040782*****Dépôts / Reçu le****20 MARS 2025**au greffe du ~~tribunal~~ **Greffier de l'entreprise**
~~francophone de Bruxelles~~N° d'entreprise : **0804 577 089**

Nom

(en entier) : **AKLIM FRUITS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **AV DE STALINGRAD - 1000 BRUXELLES****Objet de l'acte : CESSION DES ACTIONS - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
01.02.2025**

Composition de l'assemblée

Les actionnaires sont présents. Il résulte de la liste de présente que la totalité du capital social est représentée et qu'il n'y a pas lieu de justifier l'envoi des convocations.

Ordre du jour

Le président expose que la présente Assemblée a pour ordre du jour :

1 Cessions des parts

L'exposé du président, après vérification des actionnaires, est reconnu exact par l'assemblée qui se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Le cédant, Monsieur Yousfi Mohammed remet ce jour 1 action à Monsieur Guilli Abdelkader.

Le cédant, Monsieur Kaddour-Ahmed Brahim remet ce jour 1 action à Monsieur Guilli Abdelkader

Composition du capital à daté de ce jour :

89 actions à Monsieur Guilli Abdelkader

10 actions à Monsieur Rami Mohamed

1 action à Monsieur Bouhraoua Youssef

Toutes les résolutions qui précèdent ont été adoptées à l'unanimité des voix.

Guilli Abdelkader

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).